

La résistance des associations d'élus sur le projet de réforme des collectivités locales monte en puissance. Le chantier sur la question centrale de la clarification des compétences devrait être engagé plus tard.

Réforme territoriale : l'opération déminage continue

Il faut sauter le pas. » Lundi soir, dans la salle des fêtes du Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), le projet de réforme des collectivités locales a inspiré à Dominique Perben un discours très volontariste. Face à près de 400 personnes, la plupart élus locaux, le député UMP effectuait une des dernières visites de terrain dont l'a chargé son parti. Mi-juin, à l'issue de ce tour de France, il livrera au bureau politique de l'UMP la synthèse des réflexions et des réactions que soulève « à la base » la réforme à venir.

« Après les européennes », précise bien le parlementaire, qui a siégé au sein du comité Balladur. Passée cette échéance électorale, Xavier Bertrand, le secrétaire général de l'UMP, sonnera la mobilisation. Quant au gouvernement, il aura le champ plus libre pour commencer à lever les zones d'ombre

du projet. Une tâche que le Premier ministre compte mener avec d'innombrables précautions, tant le terrain s'annonce miné. La semaine dernière à Vannes, François Fillon a annoncé une « sorte de brouillon », en juillet prochain, comme base de concertation avec les territoires et avec les assemblées avant de débattre d'un projet de loi « avant la fin de l'année ».

« Les grands élus sont très réservés, mais tous les autres et les militants sont enthousiastes », a pu constater Dominique Perben, au fil de ses déplacements. Le projet de nouveau statut d' élu, celui de conseiller territorial pouvant siéger au département et à la région, se heurte à l'opposition de leurs associations respectives, l'ADF et l'ARF. « On risque d'avoir des problèmes avec une partie des départementalistes UMP du Sénat »,

souffle le député UMP du Rhône. La mise en place de ces conseils territoriaux pose en outre un réel problème d'équilibre dans la représentation des territoires au niveau régional, là où les écarts démographiques sont très importants d'un département à l'autre.

Faciliter les fusions

L'achèvement de la carte de l'intercommunalité sera opérée en douceur et mobilisera les préfets uniquement en « cas de désaccord majeur », a prévenu Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur. « Il n'est agité naturellement pas d'imposer par la loi des choses qui seraient rejetées par les territoires », selon le chef du gouvernement. L'échéance fixée pour boucler cette carte est 2011. Edouard Balladur, lui-même, ne plaide pas l'acharnement.

La création de « communes nouvelles », qui commence à faire peur, notamment en Anjou, ne sera jamais imposée. L'idée, là encore, est de faciliter les fusions de communes plutôt que de les contraindre. Cet effort de recomposition serait plus praticable en secteur rural que dans les agglomérations. Un autre point à éclaircir concerne le nombre de métropoles – 11 dans le rapport Balladur – et leurs pouvoirs.

La question, centrale, de la clarification des compétences est encore en plan. A la différence de la question de la gouvernance, dont le texte sera débattu à l'automne, et de celle de la compensation de la taxe professionnelle, à régler en prochaine loi de Finances, « le texte sur les compétences viendra plus tard », reconnaît Dominique Perben. JOËL COSSARDEAUX